



Jeunes diplômé.es d'un Bac +5

Une insertion plus difficile et au prix de concessions importantes

■ La contraction du marché de l'emploi cadre a rallongé la durée de l'insertion professionnelle en 2024 et cela risque de s'accroître en 2025

- Le taux d'emploi salarié des diplômés Bac +5 de la promotion 2023, mesuré en juin 2024, baisse par rapport à celui de la promotion précédente (72 % ; -2 pts).
- Les écarts habituellement observés entre disciplines persistent. Les diplômés en sciences, technologies et santé (76 %) sont davantage insérés que les autres, tandis que les diplômés en lettres, langues et arts rencontrent davantage de difficultés (59 %).
- En 2025, les recrutements de cadres débutants devraient de nouveau chuter (-16 % après -19 % en 2024), ce qui risque d'accroître les difficultés d'accès à l'emploi de ces jeunes diplômés.

■ Pour les jeunes diplômé.es qui entament leur vie active dans ce contexte, la recherche d'emploi se révèle particulièrement complexe

- Interrogés en juin 2025, 84 % des Bac +5 diplômés en 2024 jugent que leur recherche d'emploi a été difficile, soit nettement plus que pour la promotion 2022 insérée avant le retournement du marché de l'emploi (61 %).
- Pour obtenir leur poste actuel, ils ont notamment dû multiplier les candidatures : 57 % en ont fait plus de 30. La période de recherche s'est de fait allongée, nécessitant 6 mois ou plus pour 38 % d'entre eux (+20 pts par rapport à la promotion 2022).

■ Leur priorité est d'avoir un emploi, quitte à faire des concessions sur les conditions d'emploi et le salaire, et à différer leurs projets de mobilité externe

- Les jeunes diplômés Bac +5 accordent une forte valeur au fait d'accéder à un CDI (78 %) ou au statut de cadre (72 %), mais, en tout début de carrière, beaucoup sont prêts à y renoncer pour décrocher un premier emploi (respectivement 70 % et 51 %).
- De même, ils sont prêts à faire des concessions sur le salaire (59 %), mais nettement moins sur l'intérêt des missions (un tiers).
- Près d'un quart qualifient leur emploi actuel d'alimentaire, en augmentation par rapport à la promotion 2022 (24 % ; +7 pts).
- Malgré une certaine insatisfaction quant à leur emploi, les jeunes diplômés Bac +5 hésitent à changer d'entreprise dans la période actuelle : 44 % considèrent que c'est risqué et 67 % estiment qu'il leur serait difficile de trouver un poste équivalent au leur.

Sommaire

03

La dégradation de l'insertion professionnelle amorcée en 2024 devrait se poursuivre en 2025

05

La recherche d'emploi en début de carrière s'est considérablement complexifiée

07

Les jeunes diplômé.es se sont insérés au prix de concessions importantes

Méthodologie

Cette étude mobilise deux sources de données :

■ Le dispositif InserSup qui mesure l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur.

Ce système d'information, développé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, repose sur le rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs « étudiants » d'une part et « emploi » d'autre part.

Les indicateurs présentés dans cette étude ont été calculés par l'Apec à partir de la base de données détaillée mise à disposition en open data. Les dernières données disponibles à 12 mois portent sur les sortants de la promotion 2023 suivis jusqu'en juin 2024.

■ Une enquête quantitative permettant d'appréhender le vécu de l'insertion par les jeunes diplômé.es et leurs perceptions sur les difficultés rencontrées.

Le questionnaire a été administré en ligne auprès de 1 595 diplômés d'un Bac +5 en 2024 âgés de 20 à 30 ans, ayant terminé leurs études supérieures et ayant un compte sur Apec.fr. La collecte a été effectuée en juin 2025, soit environ 12 mois après leur diplomation.

L'échantillon a été redressé à partir des données InserSup 2023 et des enquêtes Emploi 2021 à 2023 de l'Insee afin d'être représentatif de la population des jeunes diplômés d'un Bac +5 selon le sexe, la discipline de formation (hors masters de l'enseignement, de l'éducation et de la formation préparant au professorat), la voie de formation (avec ou sans alternance) et la situation professionnelle (emploi, chômage et inactivité).

La dégradation de l'insertion professionnelle amorcée en 2024 devrait se poursuivre en 2025

L'insertion des jeunes diplômé.es Bac +5 en 2023 a ralenti en 2024

Après trois années de croissance soutenue, les recrutements de cadres ont sévèrement fléchi en 2024 (-8 % par rapport à 2023). Cette contraction s'explique en grande partie par la chute sans précédent de l'investissement des entreprises, durement affecté par les incertitudes politiques, budgétaires et fiscales qui ont jalonné l'année ainsi que par l'instabilité géopolitique internationale¹.

Comme on peut le constater à chaque retournement du marché de l'emploi cadre, l'insertion des jeunes diplômés a été affectée, y compris les Bac +5. En juin 2024, soit environ 12 mois après leur diplomation, 72 % de la promotion 2023 occupait un emploi salarié, soit 2 points de moins que la promotion précédente, sans atteindre toutefois le plancher enregistré pour la promotion 2020 (69 %).

L'insertion dans l'emploi salarié a reculé dans la plupart des disciplines. Les diplômés en droit, économie

et gestion ont toutefois payé un plus lourd tribut (69 %, -4 pts par rapport à la promotion précédente). Pour les diplômés des écoles de commerce, qui relèvent des spécialités de gestion, l'insertion s'est davantage grippée que la moyenne (66 % ; -4 pts). En sciences, technologies et santé, l'insertion des diplômés en informatique est également en retrait (-4 pts) même si elle reste élevée (75 %), tandis qu'elle résiste en mathématiques et sciences de la vie, de la terre et de l'univers. Dans l'ensemble, les écarts habituellement observés entre disciplines persistent, ce qui souligne leur caractère structurel. Ainsi, les diplômés en sciences, technologies et santé (76 %), et notamment les ingénieurs (77 %), sont toujours davantage insérés que les autres, tandis que les diplômés en lettres, langues et arts demeurent les moins bien lotis (59 %).

L'impact du retournement de marché sur l'insertion des jeunes diplômé.es devrait continuer à se faire ressentir en 2025

Si tout retournement du marché cadre a un fort impact négatif sur l'insertion des jeunes diplômés, ceux-ci profitent souvent à plein d'une reprise des embauches, comme on a pu le constater en 2021, avec un rebond des recrutements post-crise sanitaire plus intense pour les cadres débutants (moins d'un an d'expérience) que pour l'ensemble des cadres (+36 % *versus* +18 %). Cette reprise n'aura cependant pas lieu en 2025. Les recrutements de cadres débutants devraient ainsi encore chuter de 16 %, après avoir baissé de 19 % en 2024². Ce recul tient en grande partie à la mauvaise orientation des services à forte valeur ajoutée – notamment les activités informatiques, l'ingénierie-R&D, ainsi que les services juridiques, comptables et de conseil – qui constituent traditionnellement des viviers d'opportunités pour les jeunes diplômés.

D'ailleurs, le constat d'un nouveau ralentissement de l'insertion a déjà été posé pour les diplômés des grandes écoles³. La part des diplômés en activité professionnelle quelques mois après la fin de leurs études baisse en 2025 pour la deuxième année consécutive pour les diplômés des écoles de commerce, et se dégrade même pour les ingénieurs qui ont été relativement épargnés en 2024.

Ainsi, pour les jeunes diplômés cherchant un emploi en 2025, le manque d'opportunités d'emploi se double d'une concurrence exacerbée par les candidats sans emploi – ou en emploi et aspirant à un poste plus intéressant – issus des promotions précédentes.

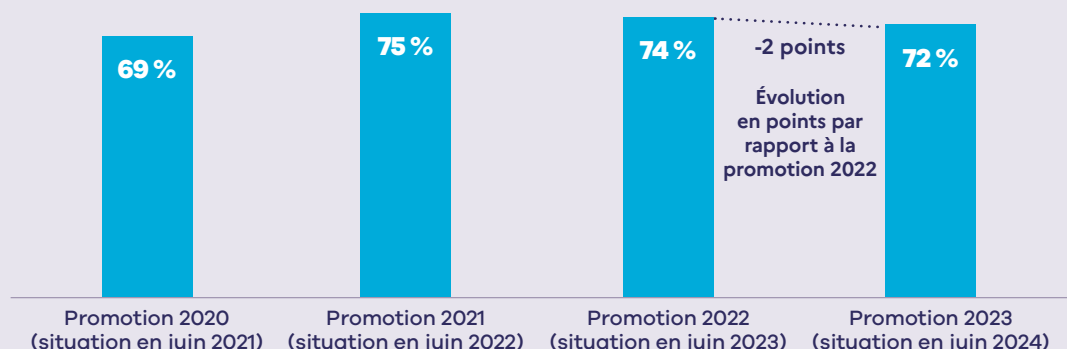
¹ Prévisions Apec 2025 – Retournement de tendance pour les recrutements de cadres, avril 2025.

² Ibid.

³ Édition 2025 de l'enquête d'insertion des diplômés des Grandes écoles, réalisée au 1^{er} trimestre 2025, Conférence des grandes écoles.

Le taux d'emploi salarié à 12 mois de la promotion des diplômé.es Bac +5 en 2023 a fléchi par rapport à celui de la promotion précédente

Taux d'emploi salarié en France à 12 mois par année de diplomation



💡 : 72 % des sortants 2023 de formation Bac +5 occupent un emploi salarié en France 12 mois après, en retrait de 2 points par rapport à la promotion précédente.

Taux d'emploi salarié en France à 12 mois de la promotion 2023 par discipline

Effectifs		Taux d'emploi salarié en France	Évolution en points par rapport à la promotion 2022
51 600*	Sciences, technologies, santé	76 %	-2
34 400	Technologie et sciences industrielles	77 %	-2
1 400	Électronique, électrique, matériaux et mécanique	76 %	-3
3 000	Informatique	75 %	-4
6 400	Sciences de la vie, de la terre et de l'univers	73 %	=
1 300	Mathématiques, Mass	73 %	+1
1 900	STAPS	72 %	-3
1 900	Physique, chimie	72 %	-1
13 700	Sciences humaines et sociales	74 %	-2
48 700*	Droit, économie, gestion	69 %	-4
9 200	Sciences juridiques	71 %	-2
32 500	Sciences de gestion	69 %	-4
1 500	Sciences politiques	68 %	=
3 400	Sciences économiques	67 %	-2
6 300	Lettres, langues et arts	59 %	=

💡 : Parmi les 51 600 diplômé.es en sciences, technologies et santé en 2023, 76 % occupent un emploi salarié en France 12 mois après, soit 2 points de plus par rapport à la promotion précédente.

* La somme des spécialités est légèrement inférieure au volume affiché pour l'ensemble de la discipline en raison de la catégorie « autres spécialités » qui ne figure pas dans le graphique.

Champ : diplômé.es d'un Bac +5 âgés de moins de 30 ans et de nationalité française (hors master enseignement), n'ayant pas poursuivi ou repris d'études l'année suivante.

Source : MESR-SIES, InserSup 2020 à 2023, fichier détail, traitement Apec.

La recherche d'emploi en début de carrière s'est considérablement complexifiée

La plupart des diplômé.es d'un Bac +5 jugent la recherche de leur premier emploi difficile

Les ralentissements successifs du marché de l'emploi ont des effets très concrets sur le vécu de l'entrée dans la vie active. Interrogés en juin 2025, la grande majorité des jeunes de la promotion 2024 diplômés d'un Bac +5 qualifient la recherche de leur premier emploi de difficile (84 %), soit une hausse substantielle par rapport à la promotion 2022 qui s'est insérée avant le retournement du marché. Ils sont surtout plus nombreux à la juger très difficile (43 % ; +21 pts), témoignant ainsi d'une intensification des difficultés. Et ce, quels que soient la filière de formation et le type de diplôme, y compris pour les ingénieurs (80 %).

Aux yeux des jeunes, les principaux obstacles à l'emploi pendant leur première année de vie active sont le manque d'expérience professionnelle (79 %) et le manque d'offres d'emploi dans leur métier ou leur secteur d'activité (54 %), ce qui souligne bien la raréfaction des opportunités d'emploi ouvertes aux jeunes diplômés qui caractérise la période actuelle. Ces difficultés se sont cumulées à celles rencontrées habituellement par les jeunes diplômés, comme la préparation des candidatures, les échanges avec les recruteurs — les premiers entretiens notamment —, ou encore la mobilisation du réseau.

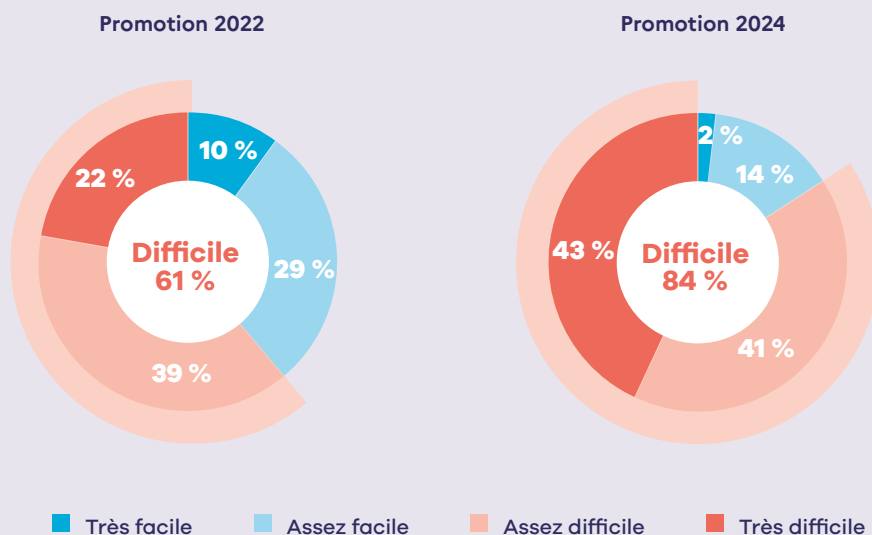
Une recherche d'emploi plus intense et plus longue qu'avant le retournement de marché

Les diplômés Bac +5 en 2024 ont été contraints à fortement se mobiliser dans leurs démarches de recherche d'emploi pour passer la barrière de la première sélection des candidatures, puis décrocher un poste. Cet engagement s'est notamment traduit par une multiplication des candidatures. La majorité de ceux qui ont trouvé un emploi a dû postuler plus de 30 fois avant d'obtenir leur poste actuel (57 %), un chiffre en nette progression par rapport à la promotion 2022 (31 %). Les candidatures ont été

particulièrement nombreuses parmi les diplômés des écoles de commerce actuellement en emploi : 70 % ont candidaté plus de 30 fois contre 58 % des ingénieurs et 52 % des diplômés d'un master universitaire. Les diplômés d'un Bac +5 en 2024 ont également dû s'engager plus longtemps dans leurs recherches avant qu'elles n'aboutissent. Pour 38 % d'entre eux, les démarches pour trouver leur poste actuel ont duré au moins 6 mois, ce qui était le cas pour seulement 18 % des diplômés de 2022.

Les difficultés à rechercher un premier emploi se sont généralisées et intensifiées

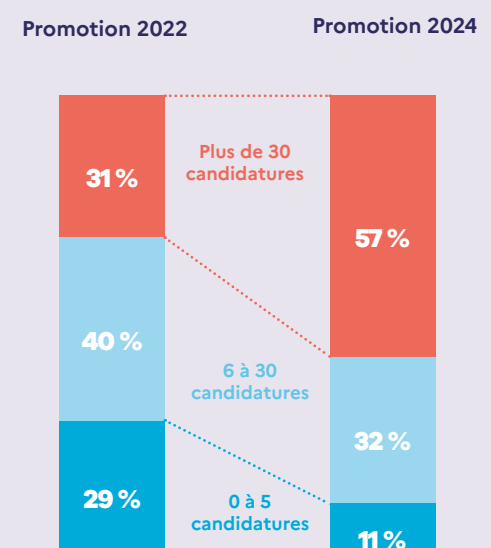
De façon générale, comment qualifieriez-vous la recherche d'emploi suite à l'obtention de votre diplôme ?



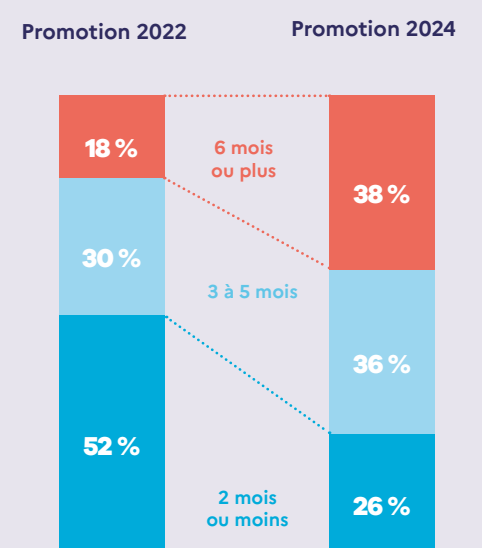
Base : jeunes diplômé.es Bac +5 ayant effectué des recherches d'emploi
Source : Apec, 2025

Pour les jeunes diplômé.es, la recherche d'emploi est plus exigeante qu'avant la contraction du marché

Nombre de candidatures envoyées pour accéder à leur poste actuel



Durée des recherches d'emploi pour obtenir le poste actuel



Base : jeunes diplômé.es Bac +5 en emploi salarié
Source : Apec, 2025

Les jeunes diplômé.es se sont insérés au prix de concessions importantes

Des jeunes diplômé.es Bac +5 ouverts aux compromis sur des critères clés

Pour la plupart des jeunes diplômés, la sécurité de l'emploi s'impose comme un enjeu fort de leur trajectoire professionnelle. Ainsi, être en CDI (ou fonctionnaire) est important dans l'absolu pour 78 % d'entre eux, et même très important pour 34 %. Les jeunes diplômés Bac +5 attachent également une forte valeur au fait d'accéder au statut cadre : 72 % le considèrent comme important, et un tiers comme très important.

Face aux difficultés de la recherche d'emploi, les jeunes diplômés en 2024 ont cependant fait preuve de souplesse concernant les conditions d'emploi qui leur étaient proposées, y compris concernant ces critères clés, leur priorité étant de décrocher un contrat

et de se forger une première expérience professionnelle. La possibilité de télétravailler et le CDI sont les premières concessions envisagées lorsqu'ils entament leur vie active (respectivement 71 % et 70 %). Plus de la moitié d'entre eux se déclaraient également prêts à accepter une rémunération inférieure à leurs prétentions (59 %) ou un poste hors statut cadre pour accélérer leur insertion professionnelle (51 %).

Concernant les missions du poste, les jeunes diplômés sont en revanche plus exigeants. Ils sont nettement moins nombreux à envisager d'accepter un premier emploi éloigné de leur formation ou ne correspondant pas à leur niveau d'études.

Un emploi parfois éloigné de leurs attentes, mais une certaine réserve à le quitter dans le contexte actuel

Dans un contexte d'insertion difficile, certains jeunes diplômés ont accepté des postes qui ne correspondaient pas à leurs attentes en matière de contenu. Ainsi, un quart des diplômés issus de la promotion 2024 assimilent leur emploi actuel à un « job alimentaire », une proportion en hausse par rapport à la promotion 2022 (+7 points).

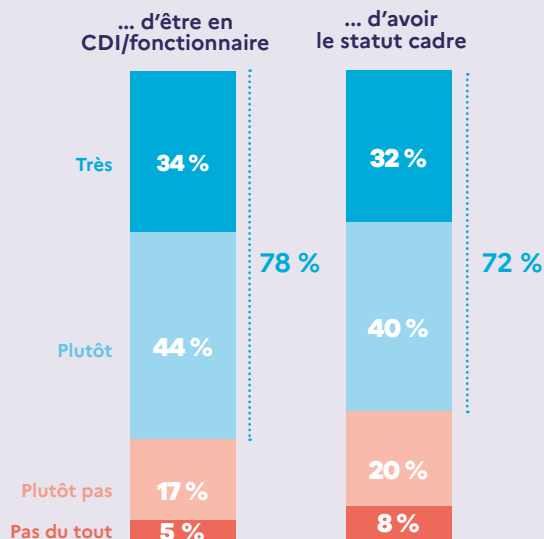
Cette promotion, qui a connu une première année de vie active difficile et n'est pas pleinement satisfaite de sa situation, fait preuve d'un certain pessimisme concernant son évolution professionnelle à court terme, tant en interne que *via* un changement d'entreprise. Parmi les jeunes en contrat pérenne, plus d'un tiers considèrent que leurs perspectives d'évolution au sein de leur entreprise ne répondent pas à leurs attentes (34 %). Cette proportion atteint 57 %

parmi les jeunes en contrat court, qui se montrent ainsi peu confiants dans leurs chances de se voir proposer un prolongement de contrat ou un CDI.

Malgré une certaine insatisfaction quant au poste occupé, les jeunes diplômés sont assez mitigés concernant le bénéfice à changer d'entreprise dans l'immédiat. 44 % d'entre eux estiment que la mobilité externe constitue un risque qu'ils ne sont pas disposés à prendre, notamment parce qu'entamer une période d'essai dans un contexte économique instable peut être dissuasif. Mais surtout parce qu'ils sont nombreux à considérer qu'il leur serait de toute façon difficile dans la période actuelle de trouver un poste au moins équivalent au leur (67 %), sans même parler de trouver un meilleur poste.

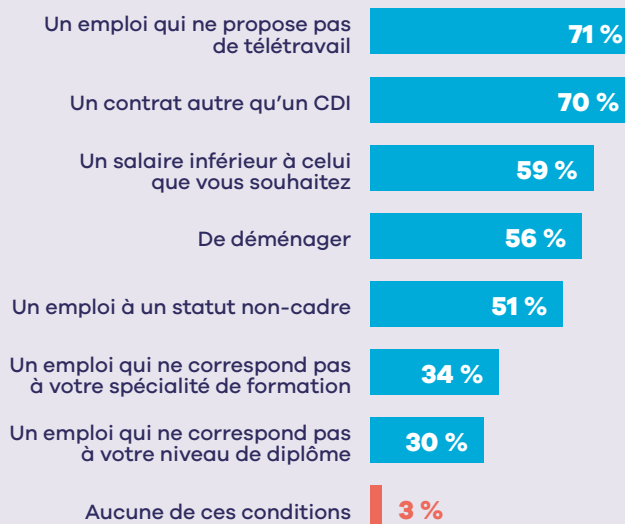
La majorité des jeunes diplômé.es sont prêts à renoncer au CDI pour obtenir un emploi

Est-il important à vos yeux... ?



Base : jeunes diplômé.es Bac+5
Source : Apec, 2025

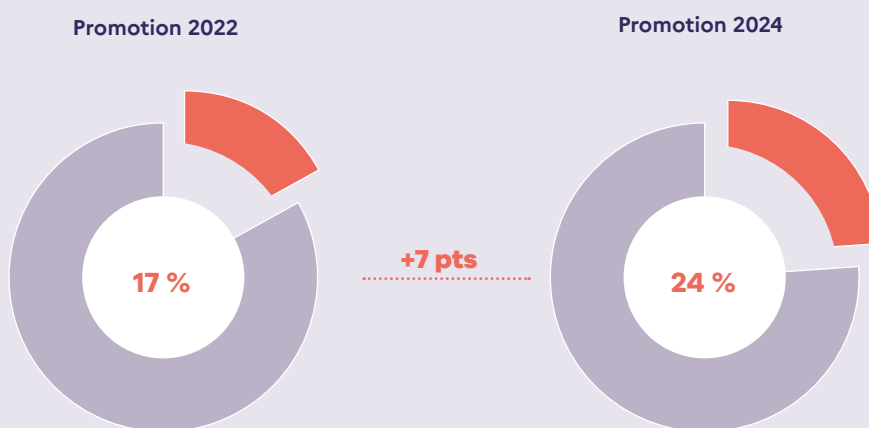
Pour obtenir un emploi, auriez-vous accepté... ?



Base : jeunes diplômé.es Bac +5 en emploi salarié
Source : Apec, 2025

Un quart des jeunes diplômé.es de la promotion 2024 qualifient leur emploi de job alimentaire

Part de jeunes diplômé.es considérant leur emploi comme un job alimentaire



Job alimentaire : activité que vous exercez par nécessité, en attendant d'en trouver une qui corresponde vraiment à vos attentes.

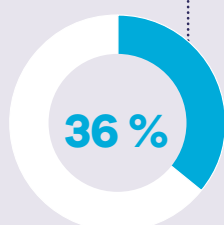
Base : jeunes diplômé.es Bac +5 en emploi
Source : Apec, 2025

Portrait des jeunes diplômé.es d'un Bac +5

FORMATION

151 000 jeunes diplômé.es en 2023

Hommes **50 %** 50 % Femmes



formés en alternance

DISCIPLINE DE FORMATION ¹

Sciences, technologies, santé	45 %
Droit, économie, gestion	40 %
Sciences humaines et sociales	10 %
Lettres, langues et arts	5 %

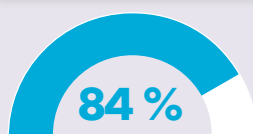
TYPE DE DIPLÔME ¹

Master LMD	56 %
Formation ingénieur	26 %
Diplôme management niveau Bac +5	18 %

INSERTION

Taux d'emploi salarié en France à 12 mois des diplômés en 2023

72 %



jugent leur recherche d'emploi difficile

CONDITIONS D'EMPLOI SALARIÉ ²

CDI/fonctionnaire	72 %	Contrats courts	28 %
Cadres	65 %	Non cadres	35 %

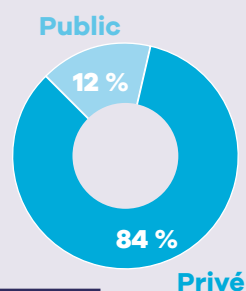
PROFIL DE L'EMPLOYEUR

Répartition des jeunes diplômé.es par type d'employeur

SECTEUR D'ACTIVITÉ ²

Services à forte valeur ajoutée*	45 %
Autres services	32 %
Industrie	12 %
Commerce	8 %
Construction	3 %

STATUT JURIDIQUE ²



TAILLE DE LA STRUCTURE ³

Moins de 10 salarié.es	9 %	10 à 249 salarié.es	36 %	250 salarié.es et plus	55 %
------------------------	------------	---------------------	-------------	------------------------	-------------

* Activités informatiques, ingénierie R&D, conseil, banque assurance, communication média, activités juridiques et comptables

(1) Champ : diplômé.es d'un Bac +5, âgés de moins de 30 ans (hors master enseignement) - Source : MESR-SIES, InserSup 2023, fichier détail, traitement Apec

(2) Champ : diplômé.es d'un Bac +5 en n-1, âgés de moins de 30 ans (hors disciplines enseignement et formation) - Source : Insee, enquêtes Emploi 2023-2024, traitement Apec

(3) Champ : diplômé.es d'un Bac+5 en 2024, âgés de 20 à 30 ans (hors enseignement) - Source : Apec, 2025

L'observatoire de l'emploi cadre



RECRUTEMENT
PRÉVISIONS
& PROCESSUS



TRAJECTOIRES
PARCOURS
& INÉGALITÉS



COMPÉTENCES
MÉTIERS
& SOCIÉTÉ

L'observatoire de l'Apec réalise des études pour mieux comprendre le marché de l'emploi des cadres et anticiper les tendances à venir, en matière de modalités de recrutement et de fidélisation, de processus de mobilité, d'évolution des métiers et des compétences.

Les études publiées s'articulent autour de trois grands axes :

- > Analyser les besoins, les difficultés et les processus de recrutement des cadres ;
- > Comprendre les trajectoires des cadres, leurs parcours et les inégalités qui peuvent en résulter ;
- > Révéler les évolutions des métiers et des compétences des cadres en lien avec les transformations sociétales.

LES DERNIÈRES ÉTUDES PARUES DANS LA COLLECTION « TRAJECTOIRES : PARCOURS ET INÉGALITÉS »

- > Baromètre Apec des intentions de recrutement et de mobilité des cadres – 4^e trimestre 2025, octobre 2025
- > Le retour de mobilité internationale des jeunes cadres, mai 2025
- > Rechercher son alternance dans le supérieur (bac +3 et plus), mai 2025
- > Primo-insertion dans des métiers de la transition écologique, février 2025

ISSN 2681-2819 (collection « Trajectoires »)

Novembre 2025

Cette étude a été réalisée par la direction données et études (DDE) de l'Apec.

Directrice de la DDE : Hélène Garner.

Responsables du pôle études : Emmanuel Kahn, Gaël Bouron.

Équipe projet Apec : Inès Illouli, Sylvie Tartesse, Annabelle Wante

Maquette : Caracter



Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site www.corporate.apec.fr > Nos études

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 boulevard Brune – 75689 Paris Cedex 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0 809 361 212

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 19h aux horaires France hexagonale

© Apec. Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFTD, CFE-CGC, FO, CFTC, CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la propriété intellectuelle).

Novembre 2025

